

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 223,1 km² à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Wemotaci.

MILIEU PHYSIQUE

Le relief de la réserve est essentiellement formé de basses collines recouvertes de dépôts d'origine glaciaire. L'altitude y varie de 440 à 640 mètres.

MILIEU BIOLOGIQUE

La réserve héberge les espèces fauniques et floristiques typiques de la forêt boréale perturbée par les feux, les chablis, les épidémies d'insectes et les récoltes forestières. Un lac y offre un habitat propice à la truite grise (touladi).

MILIEU SOCIAL

La réserve est principalement fréquentée par des villégiateurs et des membres de la communauté attikamek de Wemotaci, alors que la pourvoirie à droits exclusifs Club Haltaparche inc. est exploitée dans le secteur du lac Spafford, au sud-ouest.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège des écosystèmes caractéristiques de la moitié nord de la région naturelle du plateau de Parent.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

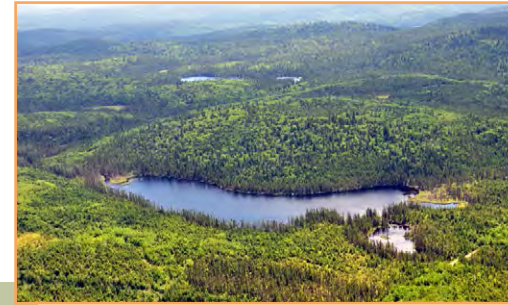
Le territoire pour lequel un statut permanent de protection est proposé est le même que celui de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, et le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	☒ Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	☒ Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	☒ Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	☒ Interdite
Chasse	☑ Permise
Pêche	☑ Permise
Piégeage	☑ Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	☑ Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	☒ Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	☒ Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	☑ Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	☒ Interdite**
Recherche et éducation	☑ Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoiries et réserves fauniques	☑ Permise
Ensemencement	☒ Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	☑ Permise

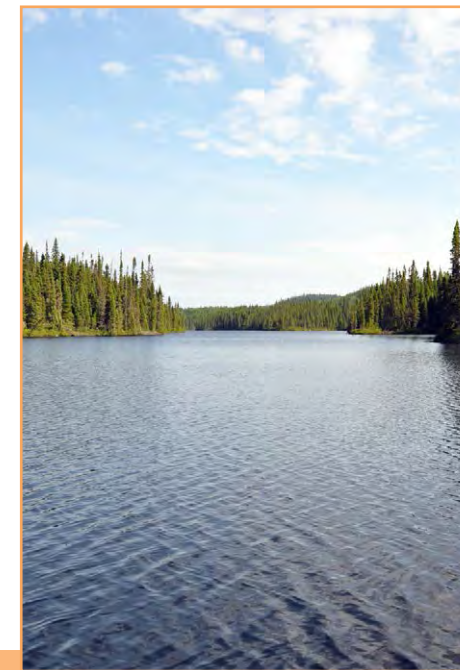
* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

** Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



La rive nord du lac Slocum (A. R. Bouchard, MELCC)

Le lac Ayotte et le lac Najoua (A. R. Bouchard, MELCC)



Le lac Spafford (A. R. Bouchard, MELCC)

Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua




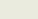



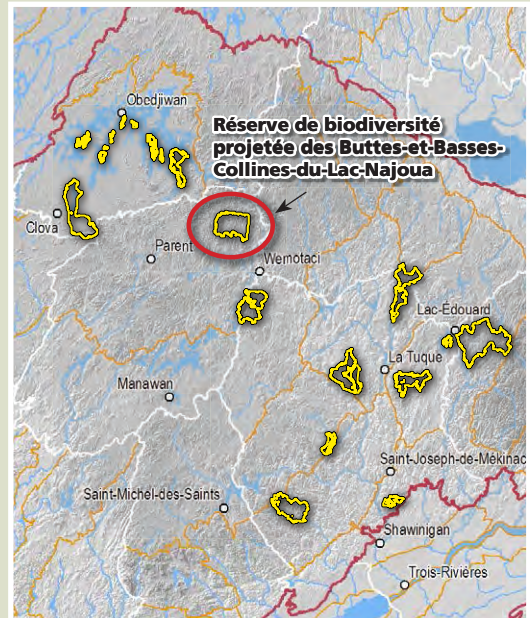
Pour protéger des écosystèmes représentatifs du sud de la forêt boréale



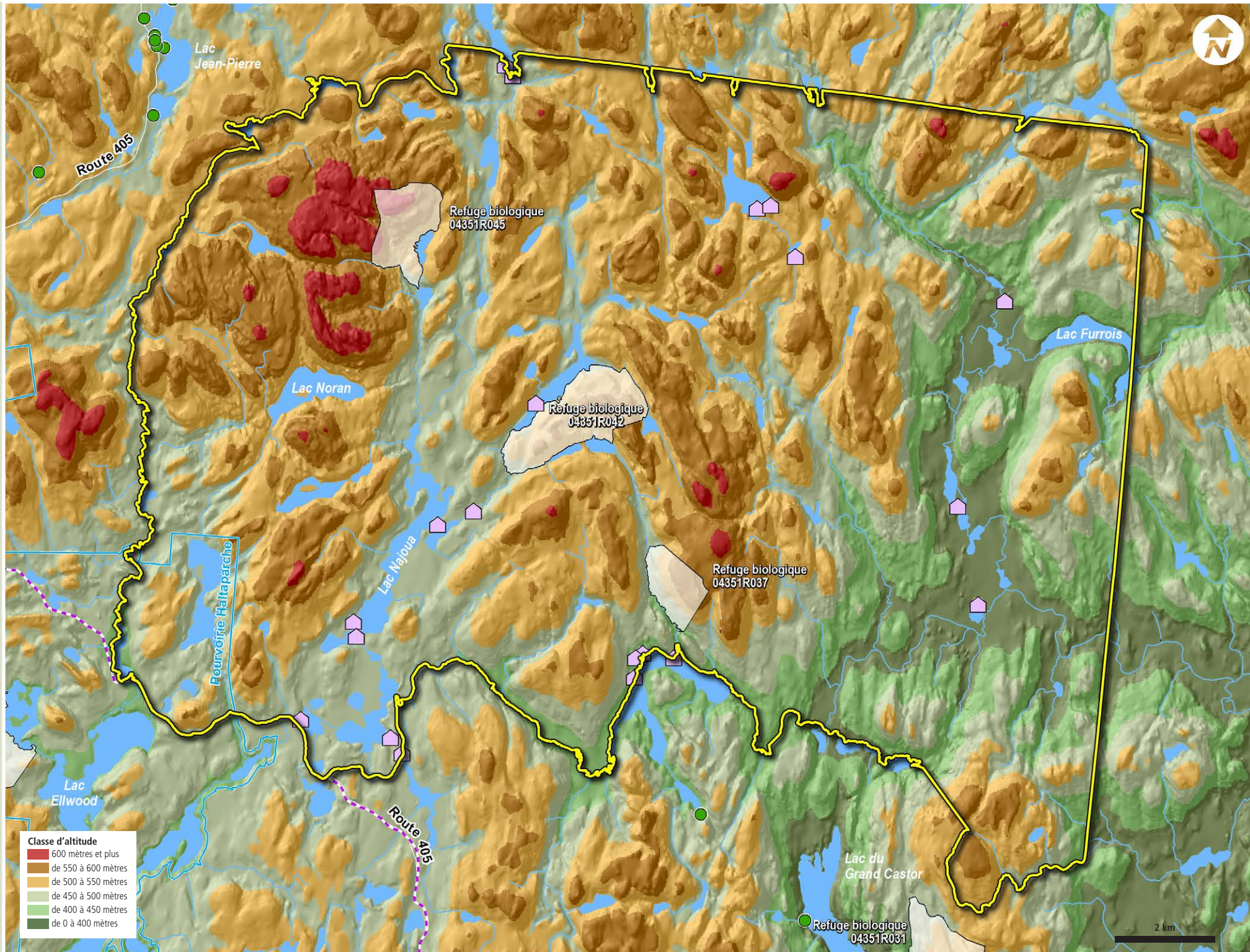
La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

— Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

-  Bail de villégiature
-  Bail hors territoire
-  Sentier de motoneige
-  Autre aire protégée
-  Pourvoirie à droits exclusifs



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique



2 km